



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 311-2013

RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2013 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 99 680 \$, PAR EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 237-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

Le conseil municipal a adopté le règlement # 311-2013 nommé ci-dessus lors de l'assemblée du 4 juin 2013.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie ainsi que sur le site web de la municipalité à www.ileauxnoix.com.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ce onzième jour du mois de juin 2013.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Lili Lenoir'.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière